

« Le patient est partenaire de son projet éducatif, son entourage peut y être associé »

Le service de Gériatrie du Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer a obtenu l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France pour mettre en place un programme d'éducation thérapeutique (ETP) **pour les patients de plus de 65 ans, à risque de chutes.**

Les séances d'éducation thérapeutique proposées sont organisées dans une salle proche de votre lieu de vie (Desvres, Marquise, Outreau) par l'équipe formée à l'ETP en lien avec les professionnels et acteurs de santé du territoire.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et n'hésitez pas à en parler avec votre médecin traitant !

GÉRIATRIE

Docteur BANRY, Médecin gériatre
Sylvie ULIVI, IDE coordinatrice
Cindy DEBAS, IDE Equipe Mobile de Gériatrie

Secrétariat du service de Gériatrie 03 21 99 38 55
IDE Equipe Mobile Gériatrie 03 21 99 34 58

IPNS-Communication CHB - mai 2026

ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

Le patient à risque de chutes « Me laisse pas tomber »



GÉRIATRIE

Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer
Rue Jacques Monod - BP 609
62321 BOULOGNE-SUR-MER cedex
Tél : 03 21 99 34 58
Mail : ide_emgeria@ch-boulogne.fr
www.ch-boulogne.fr



2 millions

de chutes par an
chez les + de 65 ans

10 000

décès par an
suite à une chute
chez les + de 65 ans

130 000

hospitalisations de
séniors suite à une
chute chaque année

COMMENT DÉTECTER LES PATIENTS À RISQUE ?

1. La crainte de chuter vous empêche-t-elle d'avoir une vie sociale ?
2. Vous sentez-vous isolé(e) ?
3. L'accès au soin et/ou aux aides vous semblent-elles suffisants et/ou adaptés ?
4. Avez-vous une baisse de la vue et de l'audition ?
5. Votre logement est-il adapté à votre condition physique ?
6. Prenez-vous + de 3, + de 5 médicaments différents ?
7. Le coût des aides peut-il représenter un frein ?

**Si vous répondez oui à une seule de ces questions,
vous êtes concerné par le risque de chute.**

LE PROGRAMME

Ce programme s'inscrit dans le parcours de soins de la personne.

La démarche comporte plusieurs étapes distinctes :

1. L'orientation vers le programme par le médecin traitant.
2. L'élaboration d'un bilan initial partagé réalisé par le médecin gériatre coordinateur du programme et l'infirmière.
3. La définition d'un programme personnalisé d'éducation thérapeutique qui permet d'acquérir ou de développer des compétences pour améliorer la qualité de vie.
4. La planification et la mise en œuvre de séances d'éducation thérapeutique qui font appel à des contenus et des méthodes d'apprentissage, par des professionnels et acteurs de santé.

5. L'évaluation des acquis à l'issue du programme d'éducation par le médecin gériatre et l'infirmière.

6. L'évaluation à distance par le médecin traitant.

LES ATELIERS PROPOSÉS

